

*La racine de fraisier.* — Elle est noirâtre à l'extérieur, d'un brun jaune à l'intérieur, inodore, mais d'une saveur un peu astringente.

Elle renferme, en effet, beaucoup de tannin qui est son principe acif et une substance colorante qui teint en rouge sa décoction.

La racine de fraisier est diurétique, astringente et apéritive. Ces propriétés la font employer dans bon nombre d'affections des voies urinaires, principalement quand il y a dysurie. Sa décoction modifie sûrement les urines qui deviennent rosées, preuve de l'élimination de ses principes par les reins. Cette décoction exerce aussi une action topique sur l'intestin, puisqu'elle rougit les matières fécales d'une façon spéciale. Cette racine est qualifiée, dans les anciennes pharmacopées, de substance fondante, calmante et stomachique. On doit compter sur ses propriétés vulnéraires à cause de sa richesse en tannin.

Les racines du fraisier s'emploient à l'intérieur en infusion ou en décoction à la dose de 10 grammes et plus pour 500 grammes d'eau.

*Les feuilles* étaient considérées autrefois, prises en infusion théiforme, comme douées des mêmes vertus que la racine. Plus récemment, on a essayé d'en faire un succédané du thé. Cette infusion est diurétique et diaphorétique. Elle a été beaucoup vantée contre la diarrhée chronique et la dysenterie.

*La fraise* est humectante, rafraichissante, laxative, astringente, diurétique et même, dit-on, diaphorétique. A ces divers titres, ses applications médicales peuvent être assez nombreuses.

Dans les affections fébriles où la chaleur et l'irritation tranchent sur les autres symptômes, le suc de la fraise délayé dans l'eau pourra suppléer aux boissons, aux tisanes plus vulgaires. Il est des malades qui se fatiguent promptement de la limonade, de l'eau de groseille, de l'eau d'orge acidulée; qu'on leur donne de l'eau de fraise qui se prépare tout simplement en écrasant les fraises dans l'eau.

La fraise est un auxiliaire aussi précieux qu'agréable dans les maladies des voies urinaires, la goutte, la phthisie, l'hémoptisie, les obstructions, les hémorroïdes, l'hypochondrie.

Lorsque les fraises sont employées comme moyen diététique, il faut qu'elles soient consommées en quantité plus considérable que lorsqu'elles sont données comme mets de dessert, et il faut qu'elles soient à l'état de nature, tout au plus avec addition de sucre; car, supposons qu'elles soient prescrites comme tempérant dans la goutte, la gravelle et diverses maladies des voies urinaires, si l'on les additionnait d'une grande quantité de vin, la médication perdrait son caractère. Donnée longtemps en grande quantité, la fraise constitue une véritable cure.

La cure de fraise, dit Ernest Labbé, peut être comparée, jusqu'à un certain point, à celle du raisin que l'on rapproche avec juste raison de la cure par les Eaux alcalines. Comme ces deux dernières, en effet, elle provoque une diurèse salutaire et introduit dans l'économie des carbonates alcalins par suite de la transformation des malates de chaux et de potasse en carbonate de ces bases. Or, les diurétiques et les alcalins en général ont une action heureuse dans la goutte et la gravelle; car ils favorisent singulièrement l'excrétion de l'acide urique fabriqué en excès par les sujets affectés de cet maladie. On conçoit,